

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-07

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit conformément à l'article 451 du *Code municipal du Québec* :

- Le conseil municipal a adopté le 7 novembre 2016 le **règlement numéro 2016-07 relatif au traitement des élus municipaux** ;
- Ce règlement a été adopté conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ;
- Le règlement a été déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance ;
- Le règlement numéro 2016-07 a effet à compter du 1^{er} janvier 2016 et entre en vigueur selon la loi.

Donné à Baie-des-Sables, ce 11 novembre 2016.

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier